

Localisation : 71 Référence : IA71000348
Aire d'étude : Verdun-sur-le-Doubs
Commune : Gergy
Adresse : rue Loranchet
Titre courant : **ancienne mairie-école, actuellement école et bibliothèque municipale**
Dénomination : mairie , école
Destinations : bibliothèque municipale

Cartographie : Lambert2 0798850 2211800

Cadastre : 1986 E1 1288

Statut juridique : propriété publique

Protection :

Dossier d'inventaire topographique établi en 2001, 2002 par Fromaget Brigitte

© Inventaire général, 2001

HISTORIQUE

Datation : 4e quart 19e siècle. 1880 (daté par travaux historiques) .

Auteur(s) :

Changarnier (architecte) £Lagarde (entrepreneur)
(attribution par travaux historiques).

Commentaire : La construction de l'édifice est confiée à Changarnier, architecte à Chalon-sur-Saône, et Lagarde, entrepreneur à Gergy (cf. Ministère de la culture, base Archidoc). La première pierre est posée le 23 mai 1880, et l'inauguration a lieu le 18 septembre 1881.

DESCRIPTION

SITUATION : en village

MATERIAUX

Gros oeuvre : maçonnerie ; enduit

Couverture : tuile mécanique

STRUCTURE

Parti de plan : plan symétrique en U

Vaisseaux et étages : 1 étage carré ; en rez-de-chaussée

ELEVATIONS : élévation à travées

COUVERTURE : toit en pavillon ; toit à deux pans ; croupe

Localisation : 71 - Gergy Réf. : IA71000348
Adresse : rue Loranchet
Titre courant : ancienne mairie-école, actuellement école et bibliothèque municipale
Dénomination : mairie , école

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

L'édifice se compose d'un bâtiment à un étage carré, présentant un corps central en légère avancée sur les deux élévations principales, et de deux ailes en rez-de-chaussée en retour d'équerre sur la façade postérieure. Le corps central abritait le mairie, la partie gauche l'école des filles, la partie droite l'école des garçons.

L'ECOLE DE GERGY SON HISTOIRE

Le 5 Juillet 1981 toute la commune célébrait par une brillante fête 1900 (danses, métiers anciens, vieilles voitures, nombreuses personnes costumées, expositions historique de l'école et de travaux d'élèves), le centenaire de la construction de son école; mais, comme nous l'apprennent les archives municipales, l'enseignement à Gergy est bien plus que centenaire car depuis très longtemps existait une école confessionnelle rattachée à l'église; une délibération de 1767 fait état d'une demande de payer le maître d'école 150 francs par an au lieu que sa rétribution soit laissée en grande partie à la générosité publique.

Après la Révolution, plusieurs écoles se sont ouvertes dans la commune (au bourg et dans les hameaux).

Le vingt neuf prairial an onze de la République (1803) "le Conseil Municipal, prenant en considération que dans une commune aussi peuplée il est de toute nécessité d'avoir un instituteur capable non seulement d'enseigner les premiers éléments de la lecture mais encore de donner des leçons d'écriture et d'arithmétique à des élèves, Considérant que les petites écoles qui ont été tolérées jusqu'à ce jour ne peuvent atteindre ce but mais encore que l'instruction ne peut y être uniforme et que la surveillance en devient trop pénible pour la municipalité par leur multiplicité, Est d'avis qu'il n'y ait plus qu'un seul instituteur pour la Commune ...". Et c'est le citoyen Joseph Dounas, premier chantre qui, ayant exercé cet emploi depuis nombre d'années à la satisfaction des habitants, est nommé instituteur.

Pour cela, la commune réparera la cure laissée libre par le départ du desservant Dodey qui n'avait pas prêté serment à la Constitution Civile du Clergé et avait émigré; par arrêt préfectoral en date du 24 Vendémiaire an neuf, la commune en obtenait la jouissance dans le but d'y installer l'instituteur.

La délibération du 29 Prairial an onze précise l'organisation de cette école :

"Elle sera composée :

1° de ceux et celles qui apprennent les premiers éléments de la lecture.

2° de ceux et celles qui apprennent à lire, à écrire et l'arithmétique.

Elle s'ouvrira en hiver à huit heures du matin et se fera à dix et depuis deux heures jusqu'à quatre pour l'école du soir.

L'été, l'école sera ouverte à sept heures du matin et fermée à dix, et le soir ouverte à deux heures et fermée à cinq.

Les jours de congé seront le jeudi de chaque semaine, les dimanches et jours de fête maintenus par le Concordat.

L'instituteur sera obligé d'instruire gratis six indigents qui lui seront désignés par le maire.

Les élèves de la première classe payeront chaque mois à l'instituteur cinquante centimes, ceux de la deuxième un franc. A raison des obligations imposées à l'instituteur, il lui sera alloué chaque année un traitement de cent cinquante francs, lesquels seront pris sur les revenus communaux".

Une délibération du douze thermidor de l'année suivante décide que "l'instituteur n'aura de vacances que quinze jours pendant les moissons et autant pendant les vendanges. Il sera tenu d'enseigner à ses élèves les calculs, pesages et mesurages suivant le nouveau calendrier et leur instruira, tant qu'il lui sera possible les premiers principes qui tendent à inspirer les principales vertus qui doivent composer l'honnête homme".

Le nombre d'élèves est important pendant la mauvaise saison, mais en baisse quand les travaux des champs mobilisent tous les membres de la famille. L'Administration municipale, consciente du problème, encourage la fréquentation régulière en ne faisant pas payer en été ceux qui sont venus pendant les mois d'hiver.

La classe qui accueille au plus fort de son effectif une centaine d'enfants est une pièce de 7m sur 5,50m (transformation d'une grange attenant à la cure) où "l'air est continuellement vicié et infect au point où tout étranger à l'école y entrant se trouve suffoqué et recule tant l'émanation en est nauséabonde".

En 1834 une institutrice, Mme Veuve Leclerc, est nommée et une école spéciale pour les filles est ouverte dans un local loué; plus tard ce seront deux religieuses de la Congrégation Saint Joseph de Champagnole qui en auront la charge jusqu'en 1880.

En 1838 un -maître est nommé; jusqu'en 1862 il sera payé par l'instituteur sur ses propres deniers.

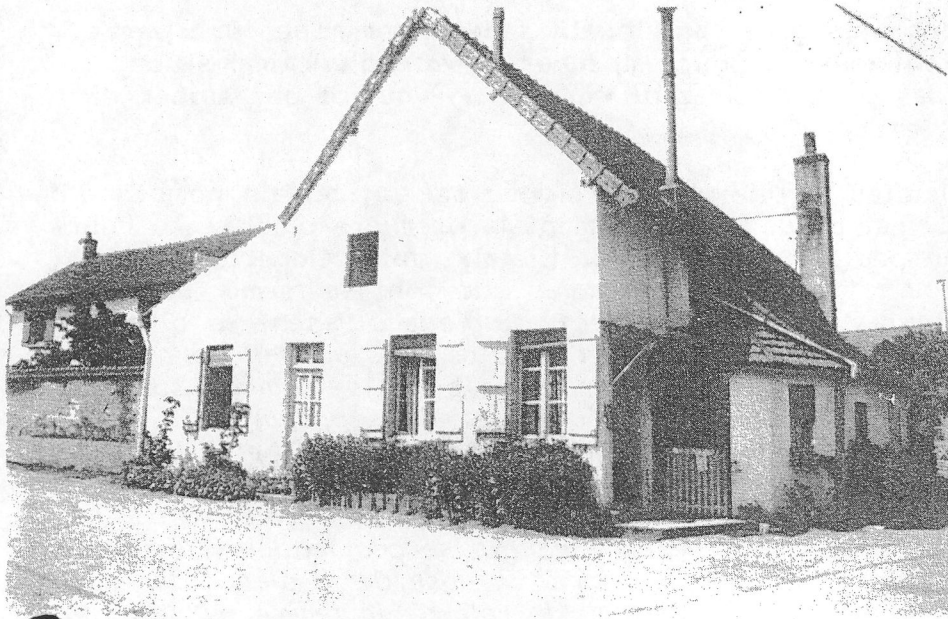
En 1843 la rétribution payée par les élèves n'est plus fonction de leur degré d'instruction, mais uniformisée à 1,75 franc par mois; en effet, l'apprentissage de la lecture ne nécessite-t-il pas autant de travail que l'enseignement des plus grands !

En 1849, le Conseil Municipal, constatant l'état de ruines dans lequel se trouve la maison d'école, décide qu'elle sera affectée à l'école des filles (!) et achète un bâtiment situé à l'emplacement de la poste actuelle pour y installer la classe des garçons, le logement de l'instituteur et la mairie.

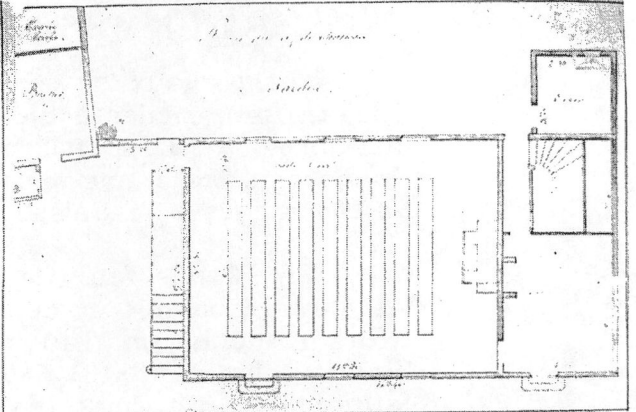
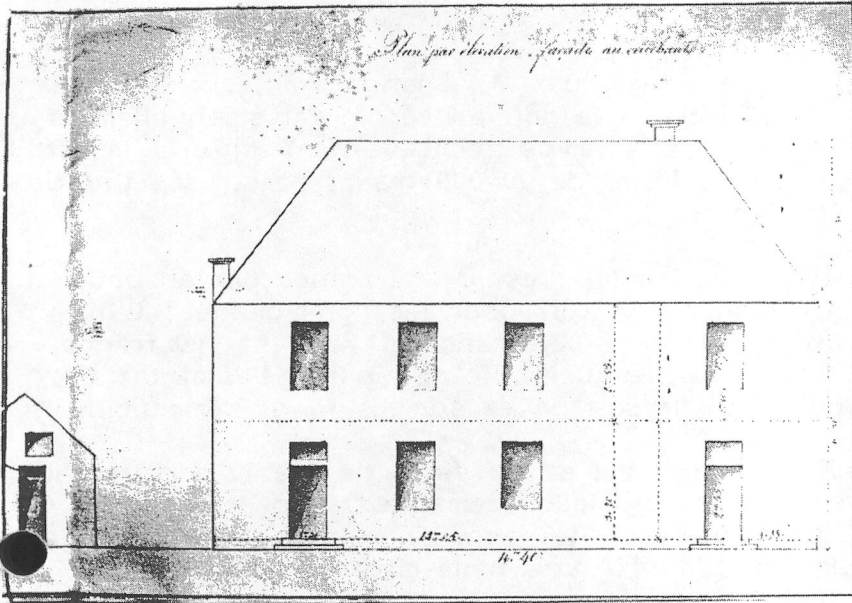
En 1851 l'enseignement est étendu à d'autres matières que apprendre à lire et à compter : arithmétique appliquée aux opérations pratiques, éléments d'histoire et de géographie, notions d'agriculture, d'arpentage et de dessin linéaire.

C'est encore l'état des bâtiments qui a obligé le Conseil Municipal à envisager, en 1878, la construction d'une maison d'école qui abriterait les écoles de garçons et de filles et la mairie : l'ancienne école des garçons ne trouvant pas preneur, sera vendue à démolir; quant à celle des filles, l'Administration des Postes ne la trouvera pas en état pour y installer le bureau de poste.

Ce projet de construction prend corps non sans mal : à une réunion du



La maison qui fut la première école de GERGY.



Plan de la façade et du rez-de-chaussée de la 2ème école de garçons démolie vers 1882.

La 3ème école de GERGY : école actuelle dans son état primitif.

(construite en 1880-81)



conseil municipal et des plus gros contribuables de la commune, une partie des participants quittent la salle pour empêcher le vote d'une imposition supplémentaire; l'un des propriétaires du terrain ne voulant pas signer l'acte, il faut lui intenter un procès.

Malgré ces difficultés et une pétition signée par un certain nombre d'habitants, le 23 Mai 1880 est posée solennellement la première pierre. Au cours de cette cérémonie l'Inspecteur Primaire, M. Bietrix, fait l'éloge de l'Ecole, espoir de la République : *"Ces dans ces écoles que vont se former et la génération qui s'élève et toutes celles qui suivent. Quoique puissent en dire et penser les adversaires de l'Université, c'est ici que nous apprendrons à connaître Dieu, à respecter l'autorité, à aimer ses parents, à aimer surtout cette famille naturelle : la famille de la République. Nous préparons à la famille des enfants affectueux, à la société des hommes honnêtes et à la patrie des citoyens dévoués. Soyez donc sans crainte, pères et mères, car il n'est pas exact de dire que la République veut chasser Dieu de l'école; je ne veux en donner pour preuve que cette cérémonie religieuse par laquelle la municipalité républicaine de Gergy a voulu consacrer la pose de la pierre des écoles ... Dans un pays de suffrage universel, le rôle de la femme ne doit plus se limiter à son rôle de mère de famille. Sous la république romaine, la femme était une esclave, sous la république française, ce n'est pas assez qu'elle soit libre, il faut qu'elle soit une citoyenne"*.

Les travaux de construction dirigés par M. Changarnier, architecte à Chalon, sont menés à bien en 16 mois et la nouvelle école est solennellement inaugurée le 18 septembre 1881 en même temps que celle de Verjux. Elle est financée grâce à une subvention de l'Etat de 20 000 francs et un emprunt de 57 000 francs à la Caisse des Ecoles.

En 1881 le taux de rétribution scolaire est de 15 francs par an pour les élèves abonnés et de 2,50 francs par mois pour les non-abonnés. L'instituteur touche un traitement annuel de 1 800 francs et l'adjoint 700 francs; l'institutrice perçoit 1 660 francs sur lesquels elle doit payer l'adjointe; il faudra attendre deux ans pour qu'elle soit payée sur les fonds communaux.

En 1881 l'école accueille 130 garçons et 130 filles de 5 à 12 ans, en hiver, dans les quatre classes. Malgré plusieurs demandes, il ne sera pas construit de salle d'asile pouvant recevoir les enfants de moins de 6 ans. Il faudra attendre 90 ans pour voir s'ouvrir une école maternelle dont les locaux seront inaugurés en 1977.

En 1899 est inaugurée, au hameau de Villeneuve, une école construite grâce au legs fait par Madame Marguerite Guillot. Les habitants de Bougerot demandent eux aussi l'ouverture d'une école dans leur hameau. Mais le Conseil Municipal d'alors, ne pouvant s'engager dans une telle dépense souhaite attendre que l'exemple de Villeneuve soit suivi par d'autres généreux donateurs ! Ce qui ne se produira pas.

A. QUESTAT

Fig. 01 Vue d'ensemble

01 71 0823 X

